PROCES – VERBAL N°2
COMMISSION PLENIERE
REGIONALE GESTION COMPETITIONS JEUNES
PLENIERE

Réunion du : Mercredi 19 juillet 2023

Lieu : Montgermont

Présents : Messieurs, G. MARTIN, Y. BAZY, M.BESNARD, M. ESCALAIS, G.GOUZERCH, J-P HEREUS

Assiste: Monsieur J. CHARRUEL

Excusés : Messieurs C. CARADO, P. FAMEL, G. LE GALL, M. RENAULT

Le Président de la commission ouvre la séance.

1 Constitution des groupes par niveau

Les groupes constitués lors de la réunion du 7 juillet ont été validés par le Comité de Direction du mardi 18 juillet 2023 et diffusés sur le site de la LBF.

2 Calendriers

La commission accuse réception des « Désidératas » enregistrés par les clubs sur Footclubs pendant la période de campagne des engagements.
La commission réalise les calendriers des championnats de la 1ère phase en tenant compte « autant que faire se peut » des Désidératas des clubs.

Les calendriers seront disponibles sur le site de la LBF et sur Footclubs.

3 Coupe Gambardella-CA

La liste des équipes engagées au 19 juillet est transmise à tous les membres présents :

Centre de Gestion	Equipes engagées
District 22	33
District 29	45
District 35	45
District 56	34
Total Ligue	157

Cette liste est diffusée, ce jour, sur les supports de communication de la LBF rappelant que les inscriptions sont possibles jusqu'au 20 Juillet.

La commission devrait recevoir prochainement une communication de la FFF précisant le nombre d'équipes Bretonnes qualifiées pour le 1er Tour Fédéral.
La commission transmettra ensuite le tableau de répartition du nombre de qualifiées par District pour le 1er Tour Régional.

4 Divers

4.1 Convention de Groupement

La nouvelle convention de Groupement de Jeunes est désormais prête. Celle-ci sera diffusée aux membres de la commission très prochainement puis diffusée sur les supports de communication de la LBF.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres pour leur présence et clôture cette réunion.

Guy MARTIN

Président de la Commission

Les présentes décisions de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions Jeunes sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 de Règlements Généraux de la FFF et de l'article 98 des Règlements de la LBF